

Les initiants sortent du bois

Les partisans de l'initiative «Fumée passive et santé», qui préconise l'interdiction stricte de fumer dans les lieux publics, ont lancé, hier devant la presse, la campagne en vue de la votation du 30 novembre prochain. L'occasion de fustiger le contre-projet du Conseil d'Etat et les fumeurs.



Président du Comité d'initiative fribourgeoise contre la fumée passive, Michel Chapalay (à dr.) a lancé la campagne en vue de la votation du 30 novembre, hier devant la presse. Il bénéficie notamment du soutien de la Société fribourgeoise des médecins, représentée par le pneumologue Jean-Pierre Zellweger (à g.)
(Benjamin Ruffieux)

«Sortez du brouillard!» C'est avec ce slogan que le Comité d'initiative fribourgeoise contre la fumée passive va battre le rappel jusqu'au 30 novembre, date de la votation cantonale sur l'interdiction de la fumée dans les lieux publics fermés. Le coup d'envoi de la campagne a été symboliquement donné hier, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Fribourg.

Après une quête de signatures couronnée de succès – 12253 paraphes récoltés du 16 novembre au 14 décembre 2006 – les initiants entendent fêter une nouvelle victoire: qu'une interdiction stricte de fumer dans les lieux publics fermés soit inscrite dans la Constitution cantonale, comme demandé par leur texte intitulé «Fumée passive et santé». Pour sa propagande, le comité s'appuiera sur un noyau de trente personnes, notamment chargées dès aujourd'hui de la distribution de 25000 flyers (15000 en français, 10000 en allemand). «Des affiches au format A4 seront aussi collées dans les commerces qui nous soutiennent et des affiches au format mondial seront placardées durant les deuxième et troisième semaines de novembre, sans compter des annonces dans la presse», indique le président des initiants Michel Chapalay.

Le citoyen de Charmey est en revanche beaucoup plus discret sur les moyens financiers à disposition de son comité. A force d'insister, on apprendra qu'il dispose d'environ 1000 francs de dons privés et de 20000 francs fournis par OxyRomandie. Cette association fondée en 2000 et basée à Genève défend «le droit de tous de respirer un air pur non pollué par les composants toxiques contenus dans la fumée du tabac». «Nous coordonnons les initiatives de lutte contre la fumée passive dans toute la Romandie, explique son président Pascal Diethelm. Nous mettons notamment en œuvre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui soutient l'initiative fribourgeoise.»

Principale entrave au succès, le contre-projet du Conseil d'Etat, nettement accepté par le Grand Conseil le 20 juin dernier et sur lequel les citoyens se prononceront également le 30 novembre. Instituant aussi l'interdiction de fumer dans les établissements publics, le texte des autorités laisse en revanche la possibilité aux gérants d'établissements publics d'aménager des «fumeurs».

Fumeurs au pilori

Option contre laquelle s'oppose farouchement le Comité d'initiative fribourgeoise contre la fumée passive. Pneumologue à Fribourg, Jean-Pierre Zellweger s'est chargé de la combattre devant la presse, «au nom de la Société fribourgeoise des médecins». «D'un point de vue technique, il est illusoire de créer un fumeur parfaitement hermétique. De plus, avec les va-et-vient des gens, les particules fines se dispersent aussi dans la zone non-fumeurs.» Sur le plan «éthique», le médecin dénonce une distorsion de la concurrence entre les gros et les petits restaurateurs, qui n'ont pas forcément les ressources financières pour créer un fumeur, qui plus est gourmand en énergie (ventilation). «Il est aussi à prévoir que les patrons vont demander à leurs employés d'aller dans les fumeurs pour nettoyer la pièce, voire pour servir des clients, assure Jean-Pierre Zellweger. Le personnel ne sera donc pas mieux protégé qu'actuellement.»

Et d'ajouter un dernier élément, touchant au domaine de la prévention:
«Dans les pays et régions où une interdiction stricte de fumer est en vigueur dans les lieux publics, il y a deux fois moins de jeunes de 12 à 17 ans qui s'essaient à la cigarette. En revanche, il n'y a aucune différence entre les régions sans restriction et celles où les fumeurs sont autorisés.»

«Je pronostique une belle victoire»

Président du Comité d'initiative fribourgeois contre la fumée passive, Michel Chapalay est le fer de lance de l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés. A un mois du scrutin, le citoyen de Charmey fait le point.

Êtes-vous confiant sur l'issue du vote?

Michel Chapalay. Lorsqu'on lance une initiative, on a toujours l'ambition qu'elle soit acceptée. Mais, si je pronostique une belle victoire, c'est qu'il y a de vraies raisons d'y croire. Partout où il y a eu une consultation populaire avec deux options – une initiative et un contre-projet – c'est toujours le projet le plus strict qui a été accepté. Je pense notamment au canton de Zurich. En plus, la récolte de signature a été très probante. Aucune autre initiative n'a approché notre résultat de 12253 signatures. Autre satisfaction: elles proviennent des 168 communes du canton, c'est dire qu'il y a une volonté de toute la population.

Quels sont les échos du milieu des cafetiers et des restaurateurs?

L'opposition n'est de loin pas généralisée. D'ailleurs, plusieurs restaurateurs n'attendent que l'interdiction de fumer dans les lieux publics pour transformer leur établissement en lieu non-fumeurs. Ils sont conscients des nombreux avantages d'un tel choix, notamment en ce qui concerne la baisse des frais d'entretien des locaux. Si ces patrons n'ont pas encore pris cette décision, c'est par crainte de perdre trop de clients par rapport à leurs concurrents. Dire qu'interdire la fumée dans un bistrot équivaut à mettre la clé sous le paillason est totalement faux! Il n'y a qu'à voir l'exemple de Cerniat, où le seul café-restaurant du village s'est transformé en un établissement non-fumeurs: le chiffre d'affaires de l'exploitant n'a pas baissé. Au contraire.

A quand une interdiction de fumer dans les lieux publics s'étendant à tout le pays?

Je ne pense pas que ce soit utopique de penser qu'un jour une telle mesure sera en vigueur. Mais cela va prendre du temps. Je ne serais d'ailleurs pas surpris qu'une initiative soit lancée sur le plan fédéral en 2009, voire en 2010.



Thibaud Guisan

28 octobre 2008